



Le 21 juillet 2022

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-2007
Tremblay.jean-olivier@hydroquebec.com

OBJET : Demande relative aux mesures de soutien à la
décarbonation du chauffage des bâtiments
Remboursement de frais – D-2022-086
Dossier Régie: R-4169-2021 Phase 1 / Notre dossier : R062355

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité confirme le paiement, dans une proportion de 50 %, des frais de participation octroyés dans le dossier mentionné en titre suivant la décision D-2022-086 rendue par la Régie de l'énergie le 28 juin 2022. L'autre moitié des frais octroyés sera assumée par Énergir.

Intervenants	Frais octroyés (\$)	Frais 50 % par HQ
ACIG	52 000,00	26 000,00
AHQ-ARQ	87 563,80	43 781,90
AQCIE-CIFQ	75 000,00	37 500,00
AQP	49 000,00	24 500,00
FCEI	65 353,91	32 676,95
GRAMÉ	67 146,55	33 573,27
OC	80 000,00	40 000,00
RNCREQ	75 000,00	37 500,00
ROÉÉ	80 000,00	40 000,00
RTIÉÉ	75 000,00	37 500,00

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Josée Gagnon*

Signée par Josée Gagnon adjointe en l'absence de :
JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat
c.c. Intervenants